



CUERS

LIVRET DE FAMILLE

Mise à jour ou demande d'un duplicata

(articles 615 et 635 à 636-2 de l'Instruction Générale de l'Etat Civil du

11/04/1999 modifiés par décret n°2006-640 du 01/06/2006)

Le demandeur : (*muni d'une pièce d'identité*)

Madame Monsieur

Nom(s) Prénom(s)

Adresse complète
..... Tél

Mise à jour du livret de famille suite à un changement d'informations sur l'un des titulaires du livret ou sur un enfant mineur : naissance, adoption, changement de nom ou de prénom, séparation, divorce, décès

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Pièce d'identité (original)
- Justificatif de domicile sur CUERS daté de moins d'un an (original)

Demande de duplicata (ou de second livret) suite à une détérioration importante du livret, un vol, une perte ou suite à une séparation, un divorce et l'ex-conjoint(e) a conservé le livret de famille

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité (original)
- Justificatif de domicile sur CUERS daté de moins d'un an (original)
- Si détérioration : le livret de famille détérioré
- Si vol : la déclaration de vol effectuée auprès de la gendarmerie ou d'un commissariat
- Si perte : un formulaire sera à remplir sur place
- Si instance de divorce : une attestation de l'avocat (original)
- Si séparation d'un couple non marié : une attestation sur l'honneur (original)

Les époux (ses) ou les parents :

Nom
Prénom
Date de naissance
Lieu de naissance
Nationalité

Nom
Prénom
Date de naissance
Lieu de naissance
Nationalité

Date du décès Date du décès
Lieu du décès Lieu du décès

Date et lieu du mariage : le à

Les enfants :

Nom	Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Date et lieu de décès

Fait à CUERS, le signature du/des demandeur(s) :

La responsabilité du ou des détenteur(s) d'un livret de famille est engagée. L'usage d'un livret de famille incomplet ou inexact est passible de poursuites pénales.